

Date de dépôt : 21 novembre 2016

Rapport

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Bus 44 – Nous aimerions en savoir plus**

Rapport de M. Jean-Marie Voumard

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions, sous la présidence de M. Christian Frey, a étudié attentivement cette pétition lors de ses séances des 5 septembre, 17 octobre et 14 novembre 2016.

Lors de ses travaux, la commission a bénéficié de la présence de M^{me} Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique SGGC. Les procès-verbaux ont été retranscrits par M. Christophe Vuilleumier, lequel est ici remercié pour son travail.

Audition de MM. Jean-François Mabut et Alain Pittet, pétitionnaires

M. Pittet prend la parole et déclare que les auteurs de cette pétition ont appris que la fermeture nocturne de la douane de Landecy serait levée afin de laisser passer le bus 44. Il précise que les auteurs de la pétition se sont adressés au maire pour obtenir plus de détails, mais il mentionne que ce dernier les a renvoyés au Conseil d'Etat. Il signale alors qu'ouvrir la douane pose un problème de sécurité routière. Il ajoute que le nombre de cambriolages risque d'augmenter, tout autant que les nuisances sonores.

Il explique ensuite que le projet transfrontalier pose évidemment la question de la traversée de la frontière et des augmentations de trafic, et il mentionne que la pétition demande par ailleurs une réduction de la vitesse dans le village de Croix-de-Rozon.

Il rappelle que les perspectives futures envisagent toutes une augmentation du trafic, et il imagine mal comment le CEVA pourra atténuer

ce trafic. Il déclare encore que la pétition demande donc le maintien de la fermeture nocturne de cette douane avec la possibilité d'installer une barrière automatique pour les TPG et une réduction de la vitesse au sein du village.

M. Mabut ajoute que la route est cantonale et que la barrière appartient aux douanes suisses. Il précise encore que c'est la commune qui a la charge de la fermeture de cette barrière. Il observe qu'il est donc question de trois autorités qui se renvoient la balle. Il mentionne que c'est la raison de cette pétition au Grand Conseil en indiquant que les auteurs espèrent que cette démarche permettra de lier la gerbe. Il signale ensuite que ce bus 44 devrait s'arrêter à Collonges-sous-Salève, où se situe un parking d'échanges, et monter plus haut puisque ce bourg abrite quelque 5000 habitants.

Un député UDC remarque que cette douane est fermée 10h30 d'affilées. Il se demande qui décide des heures d'ouverture.

M. Mabut répond que la commune a perpétué les horaires qui existaient jadis, 19h30-06h30. Il ajoute que la commune a repris cette douane en 1986, douane qui n'a plus de douaniers depuis lors. Il explique encore que c'est la douane qui a fixé ces horaires pour des raisons douanières ainsi que pour des raisons de sécurité.

M. Pittet précise que l'horaire d'ouverture prend par ailleurs en compte les heures de pointe de la circulation. Et il pense que ces heures sont relativement bien adaptées.

M. Mabut rappelle également que la douane de Croix-de-Rozon est à 400 mètres de celle de Landecy.

Un député UDC observe que le trafic se reporte donc ailleurs durant les heures de fermeture.

M. Pittet répond que le trafic est faible à ces heures.

Ce même commissaire UDC déclare ensuite qu'il semble difficile de faire passer un bus à Landecy en raison de ses rues tortueuses.

M. Pittet acquiesce.

M. Mabut mentionne que la traversée de ce village est un problème très ancien, mais il remarque que le passage tortueux au sein de ce village ne l'est pas plus qu'ailleurs. Il ajoute que le passage dans ce village permettrait de décharger d'autres axes.

M. Pittet déclare que les gens craignent surtout le bruit et les cambriolages.

Une commissaire S demande ensuite si une barrière automatique est envisageable à la douane de Landecy.

M. Pittet répond que les TPG fonctionnent avec des barrières automatiques à Meyrin.

Un député UDC intervient et précise que c'est une borne automatique et non une barrière à Meyrin.

Un député MCG demande ensuite la raison du titre de cette pétition et il remarque que cette dernière demande en fin de compte le maintien de la situation actuelle.

M. Pittet déclare ne pas savoir ce qui peut être envisageable, tout comme le maire. Il ajoute que c'est le nombre d'autorités différentes concernées qui ne permet pas d'avoir une vision claire dans ce projet de prolongement de ligne TPG.

M. Mabut déclare que les auteurs de la pétition ont appris ce projet de prolongement de la ligne 44 par hasard. Il signale encore que M. Walder, le maire de la commune, a été interpellé la semaine passée, et il observe que le maire a indiqué être conscient du problème de la barrière de la douane. Il ajoute que le maire a encore précisé qu'une solution serait étudiée si ce projet allait de l'avant, mais il ne sait pas ce qu'il en est exactement.

Il remarque par ailleurs qu'une ligne de bus doit être prolongée en France voisine au niveau d'Hermance et il imagine que ce village demeure également dans l'expectative.

Un député PLR déclare que la Commission des transports s'était penchée sur une pétition portant sur la ligne de bus 44 et son prolongement à Landecy, mais il observe n'avoir jamais entendu que cette ligne de bus serait prolongée jusqu'en France et il demande quelle est la source des auteurs.

M. Pittet répond que cette décision date de février 2016 et a été initiée par M. Hodgers. Il ajoute que cette proposition a été faite à la commune de Bardonnex.

M. Mabut remarque que le canton n'a jamais été enthousiaste avec la boucle de Landecy et il imagine que M. Hodgers a proposé de prolonger cette ligne jusqu'à un parking existant. Il déclare que c'est également le cas de la ligne 4 à Perly. Il rappelle cela étant que plusieurs lignes se rendent déjà en France au niveau du Pays de Gex.

Un député UDC remarque que cette pétition a un relent d'égoïsme puisque les nuisances seront reportées ailleurs.

M. Pittet répond que c'est une interprétation.

Il rappelle, cela étant, que la région connaît déjà des flux de circulation très importants et il pense que les voies de desserte naturelles sont les voies principale, et notamment l'autoroute.

M. Mabut remarque que les automobilistes qui passent par cette région pourraient passer par l'autoroute mais cherchent à échapper aux bouchons.

M. Pittet déclare encore que ce problème concerne une population relativement large dans la commune.

Un commissaire UDC se demande si les habitants de Bardonnex oublient les gens de Croix-de-Rozon.

M. Mabut ne le pense pas et répond que plusieurs villages sont impactés, tout comme Saconnex-d'Arve, soit l'ensemble de Genève Sud. Il mentionne que c'est la raison pour laquelle Genève a pour projet de rajouter une route en direction de la douane de Pierre-Grand à Troinex, ce qui permettrait de diminuer la circulation au sein de tous ces villages.

Il déclare encore qu'il n'y a pas de véritable logique présidant à la fermeture ou à l'ouverture des douanes. Il rappelle ainsi que la douane de Bossey est ouverte en raison d'un traité du XVIII^e siècle.

Un député UDC demande s'ils envisagent un rétrécissement de la route ou des chicanes pour limiter le trafic.

M. Pittet répond que plusieurs travaux ont déjà été menés, mais il pense que le radar est le meilleur moyen de faire respecter la vitesse.

Le Président demande ensuite si les commissaires ont des remarques.

Un député UDC déclare qu'il serait intéressant d'entendre M. Hodgers ou ses services de manière à savoir ce qu'il en est exactement de ce projet. Il répète que la Commission des transports avait été saisie d'une pétition. Il ne sait pas, cela étant, si une réponse a été apportée à cette pétition.

Un député UDC demande quel est le numéro de la pétition traitée par la Commission des transports.

Il rappelle alors que M. Barthassat avait été dessaisi de ce projet puisque ce dernier portait en partie sur ses propres terrains. Il pense qu'il serait dès lors plus judicieux d'entendre la direction générale des transports et, par la suite, M. Barthassat et M. Hodgers.

M^{me} Prigioni répond qu'il s'agit de la P 1907 en faveur de la prolongation de la ligne 44, traitée par la Commission des transports, et qui a obtenu une réponse de la part du Conseil d'Etat le 11 novembre 2015.

Un commissaire PLR remarque que la demande de prolongation de cette ligne en France voisine a été formulée par M. Hodgers et il pense qu'il serait préférable d'entendre ce dernier dans un premier temps.

Le Président en prend note et passe au vote de l'audition de M. Hodgers :

En faveur : 13 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Abstention : 1 (1 PLR)

Cette audition est acceptée.

Le Président propose ensuite de passer au vote de l'audition de la direction générale des transports.

Une députée S intervient et propose de procéder à l'audition de M. Hodgers dans un premier temps et de décider ensuite l'audition de la direction générale des transports.

Un député UDC intervient à son tour et signale que ces projets sont bien avancés. Il pense dès lors que la direction générale des transports pourrait déjà donner des explications très claires. Il rappelle en outre que c'est l'Office fédéral des transports qui gère les passages de frontières et il remarque que la direction générale des transports a des liens avec l'Office fédéral des transports. Il estime que les informations de la direction générale des transports seront donc meilleures que celles de M. Hodgers.

Le Président remarque alors que tout le monde est en faveur de l'audition de la direction générale des transports.

Audition de M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, accompagné de M. Benoît Pavageau, de la direction générale des transports, et de M. Jérôme Savary, secrétaire général adjoint responsable de la communication au DALE

M. Hodgers prend la parole et déclare que la demande formulée par cette pétition est ancienne et est conforme à la loi.

Il remarque que ce territoire est relativement contraint et il observe qu'une solution a pu être dégagée le 15 avril 2015, après de nombreuses séances et de multiples scénarios.

Il explique qu'il a donc été convenu le 15 avril 2015, avec les autorités de Bardonnex, les TPG et les pétitionnaires, d'une solution de desserte du hameau de Landecy en profitant du prolongement de la ligne 44 jusqu'à Collonges-sous-Salève.

Il précise que cette ligne était prévue mais qu'elle a été modifiée pour desservir le hameau. Il observe que cette ligne a été approuvée par le Conseil d'Etat à la condition que l'augmentation des tarifs des TPG soit effective. Il signale que le referendum retarde toutefois la réalisation de cette ligne et il remarque qu'il faudra peut-être attendre le vote du peuple.

Il répète que cette ligne était prévue dans le cadre du développement des transports publics transfrontaliers et il remarque que cette pétition vient en fin de compte s'y opposer.

M. Pavageau signale que ce projet de desserte répond à une autre pétition. Il ajoute que l'idée de cette ligne est de desservir le bassin versant du pied du Salève.

Le Président demande si ce projet suppose qu'il n'y aura pas d'autres éléments de modération du trafic installés tels que proposés dans cette pétition, ou que les éléments existants seront supprimés.

M. Pavageau répond que les deux oreilles au niveau de la frontière seront supprimées afin de permettre aux bus de se croiser. Il s'agit du seul élément de modération du trafic qui devra être supprimé.

Le Président demande si la barrière existant à la douane pourrait se lever automatiquement.

M. Pavageau répond par la négative.

Un député UDC remarque que M. Pavageau évoquait une autre pétition et il demande s'il s'agit de la P 1907.

M. Hodgers acquiesce.

Ce même député ajoute que la réponse à cette pétition 1907 est donc le projet dont il est question à présent.

M. Hodgers acquiesce.

M. Savary signale qu'il y a eu plusieurs séances de concertation menées avec la commune et les pétitionnaires et il déclare qu'un accord a pu être dégagé à la satisfaction de chacun.

M. Hodgers intervient et mentionne que seuls ces nouveaux pétitionnaires ne sont pas satisfaits.

Un député MCG déclare que deux pétitions sont en fin de compte mises en opposition. Il demande si le bus pourrait circuler jusqu'à 19h30 uniquement, ou si une barrière automatique peut être installée à la douane.

M. Hodgers répond que ce n'est pas le département qui met en opposition des pétitions.

Il remarque ensuite que la question du prolongement des horaires d'ouverture n'aura pas d'impact. Il mentionne en effet que cette barrière est ouverte pour le moment de 6h à 19h30, soit en pleines heures de pointe du trafic pendulaire. Il ne pense pas dès lors qu'il y ait de changement majeur du volume de trafic si la douane est ouverte plus longtemps.

M. Pavageau déclare encore que les vrais perdants seraient les pétitionnaires de Landecy avec une fermeture à 19h30.

Un député MCG déclare que cela semble toutefois poser un problème pour les pétitionnaires. Il ajoute que ces derniers ont eu la satisfaction de voir cette douane fermée la nuit. Et il comprend que le département serait prêt à passer outre ce confort pour faire passer trois bus. Il pense qu'il est toutefois possible de trouver une solution satisfaisante pour tout le monde.

M. Hodgers acquiesce et déclare que la ligne s'arrêtera donc à 19h30.

Une députée Ve intervient et répond par la négative.

M. Hodgers observe que tout le monde ne semble pas d'accord. Il mentionne alors qu'il serait possible de faire des essais jusqu'à l'ouverture du Léman Express, et de réaliser un bilan. Il rappelle, cela étant, que les douanes relèvent de la compétence de la Confédération et que, si certaines douanes sont fermées, c'est bien pour des mesures d'économie et non pour des questions de confort des habitants.

Un commissaire MCG observe que la fermeture des douanes dépend également des communes qui sont chargées par Berne de fermer ces barrières.

M. Hodgers répond que la Confédération peut contraindre les communes.

Le Président demande ce qui se passerait avec le bus de 23h23 si l'horaire était contraint à 19h30.

M. Pavageau répond que ce bus irait directement jusqu'à Croix-de-Rozon.

Une députée PDC observe que les pétitionnaires habitent surtout sur la route de Croix-de-Rozon. Elle ajoute que la commune de Bardonnex a certainement envie de permettre aux jeunes de la commune de rentrer en transports publics. Elle imagine également que cette ligne sera une incitation pour utiliser le P+R et elle pense que la limiter à 19h30 est très restrictif.

Elle mentionne qu'elle suivrait donc la position du canton pour la desserte de Landecy.

Un député UDC remarque que le débat devient ridicule. Il rappelle que des bornes mobiles avaient été évoquées lors d'une audition précédente. Il se demande alors si la Confédération exige une barrière physique ou si des bornes de ce type sont envisageables.

M. Pavageau déclare que c'est techniquement possible. Il ignore ce que les autorités fédérales en penseraient.

M. Hodgers remarque que Berne demanderait la raison d'une telle mesure. Et il répète que la circulation est quasiment nulle au cours de la nuit.

Un député UDC mentionne que la douane est, quoi qu'il en soit, fermée la nuit.

M. Hodgers signale que c'est une petite douane de campagne et que ce dispositif est cher et nécessite un entretien relativement lourd.

M. Pavageau précise que la Confédération se retournera vers le canton ou la commune pour le financement.

Ce même commissaire UDC remarque qu'il serait intéressant de se renseigner auprès de l'Office des douanes si un tel dispositif est envisageable.

Un député MCG signale que quatre bornes sont installées dans la proximité de l'Hôpital de la Tour, bornes qui se sont montées à 75 000 F, et il pense que le prix de ces aménagements pourrait être pris en charge par la commune.

Le Président déclare que le département est donc d'accord d'étudier la possibilité évoquée dans la pétition.

M. Hodgers acquiesce en indiquant qu'il faudra analyser le coût de l'entretien et du dispositif embarqué. Il observe, cela étant, que le département n'a pas le disponible pour mettre en place cette ligne cette année. Il ajoute qu'il convient en outre d'attendre le résultat du référendum et, au besoin, le vote du peuple.

Il remarque qu'il sera alors possible de s'adresser à la Confédération, mais il mentionne qu'il convient également de tenir compte de la position de la commune dont les autorités sont démocratiquement élues.

Un député MCG demande si la possibilité de tourner sur les terrains de M. Barthassat a été complètement abandonnée.

M. Pavageau répond que la réalisation d'une raquette de contournement se monterait à plus d'un million de francs, indépendamment du terrain qui aurait été mis gracieusement à disposition.

M. Hodgers ajoute que c'est la raison pour laquelle ce scénario a été abandonné.

Le Président remercie M. Hodgers et ses collaborateurs qui se retirent. Le Président signale que c'était la dernière audition prévue pour cette pétition.

Discussion et vote

Le Président rappelle la problématique et ouvre la discussion.

Une députée S déclare que les explications données par M. Hodgers et les TPG ont permis à la commission de connaître les derniers développements.

Elle ajoute qu'il semblerait que la pétition ait trouvé une réponse et elle ne croit pas qu'il soit possible de faire plus.

Le Président remarque bien connaître la situation puisqu'il habite sur place. Il rappelle que les habitants du hameau de Landecy avaient demandé un arrêt TPG près de chez eux, sachant que le règlement prévoit un arrêt tous les 600 mètres. Il précise que ce hameau est toutefois ainsi configuré qu'il n'est pas possible d'y faire passer un bus.

Il ajoute que M. Hodgers a alors proposé une solution incluant une boucle de rebroussement, et il signale qu'une seconde pétition a été déposée. Il signale qu'il y a donc eu deux pétitions, celle des habitants de Landecy et celle des personnes vivant le long de la route. Et il remarque que cette seconde pétition (P 1976) demande en outre la fermeture de la barrière de la douane ainsi que la mise en zone 30 d'un tronçon.

Un député MCG rappelle que les discussions avec M. Hodgers avaient porté sur la possibilité d'un aménagement des horaires de bus en fonction de l'ouverture de cette barrière. Il ne croit pas qu'il s'agisse d'un problème très important puisqu'il semble possible de trouver un accord permettant de satisfaire ceux qui redoutent le bruit du trafic autant que ceux qui souhaitent avoir un accès TPG à proximité. Il demande donc le dépôt sur le bureau de cette pétition.

Un commissaire PLR déclare que son groupe propose également le dépôt de cette pétition. Il ajoute que ce n'est pas au Grand Conseil de régler la question de la douane, et il estime que la proposition de M. Hodgers est pertinente.

Une députée Ve déclare être également en faveur du dépôt de cette pétition. Elle remarque qu'une solution rationnelle a été développée en liant deux projets, et ce de manière économique. Elle ajoute que cette desserte permettra en outre de diminuer le trafic pendulaire que subit le village.

Elle ne pense pas, quant à elle, que laisser la douane ouverte plus longtemps aurait de fortes incidences puisque le trafic pendulaire est contraint à certaines plages horaires. Elle déclare donc être en faveur du maintien de la desserte de ce village et à l'aménagement de cette ligne afin de permettre aux habitants de pouvoir aller et venir sans prendre leur voiture.

Un député UDC rappelle avoir demandé si une douane doit être physiquement fermée par une barrière ou si d'autres dispositifs sont envisageables, comme des bornes rétractables. Il remarque en outre que cette pétition va à l'encontre de la première pétition. Il suggère également le dépôt sur le bureau de cette pétition tout en étant surpris de ne pas avoir reçu de réponse du département à sa question.

Le Président rappelle que M. Hodgers avait précisé que les décisions étaient remises après le referendum et l'éventuel vote populaire sur la hausse des prix des billets TPG.

Il ajoute que le compromis que M. Hodgers envisage est de laisser les bus opérer la boucle transfrontalière jusqu'à 18h30, et de leur faire rebrousser chemin passé cet horaire.

Un député UDC remarque avoir bien compris. Mais il répète que M. Hodgers n'a pas répondu à sa question portant sur l'établissement d'une borne rétractable qui permettrait de trouver une solution encore plus efficace.

Un député MCG acquiesce en remarquant que la borne qui bloque le trafic à la place du Bourg-de-Four est un exemple de ce qui pourrait être envisagé.

Le Président passe alors au vote du dépôt de la P 1976 sur le bureau du Grand Conseil :

En faveur : 15 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Mesdames et Messieurs les députés,

La commission des pétitions vous demande, à l'unanimité, de suivre ses conclusions et de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition (1976)

Bus 44 – Nous aimerions en savoir plus

Mesdames et
Messieurs les députés,

La présente pétition est motivée par le projet de prolongement de la ligne de bus 44 dont l'objectif est la desserte du parking de Collonges-sous-Salève.

Ce projet, dont on nous dit qu'il pourrait entrer en vigueur en décembre 2016, nous préoccupe. Il pourrait, en effet, avoir pour conséquence l'ouverture permanente de la douane de Landecy, laquelle est actuellement fermée de 19h30 à 6h00 du matin.

Nous demandons que cette fermeture soit maintenue, c'est l'objet principal de cette pétition.

Nous vous remercions pour les aménagements routiers effectués ces dernières années conformément au plan communal 2009 visant à réduire l'attractivité de ce tronçon qui enregistre un flux incessant et croissant de véhicules durant la journée.

En complément de ces mesures, nous souhaitons une réduction de la vitesse à 30 km/h dans le village de la Croix-de-Rozon, y compris sur la route d'Annecy jusqu'à la douane de Landecy et une amélioration du dispositif de sécurité déjà existant. De nombreux véhicules circulent effectivement à une vitesse supérieure à celle autorisée.

Ces mesures nous semblent indispensables pour favoriser la concentration du trafic sur les axes routiers principaux dans la perspective, entre autres, des futures liaisons L1 et L2.

Les 132 signatures recueillies regroupent notamment la quasi-intégralité des habitants du tronçon entre le giratoire et la douane de Landecy.

Ces projets étant, selon la Mairie, actuellement en discussion auprès du DETA et des TPG, nous adressons une copie de la présente à ces organismes

ainsi qu'à Monsieur Antonio Hodgers chargé de ce dossier spécifique et enfin au DSE.

N.B. 132 signatures

Bus 44 – Nous aimerions
en savoir plus

p.a. M. Alain Pittet
263A, route d'Annecy
1257 Croix-de-Rozon

p.a. Jean-François Mabut
279, route d'Annecy
1257 Croix-de-Rozon